

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 28 (1920)
Heft: 5

Quellentext: Plaintes d'un maître d'école
Autor: Cousin, Jean

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

naire, de reviser le commentaire de Boyve sur le *Plaid général*, mais le gouvernement bernois ne permit pas la publication de leur travail, qui se trouve à la Bibliothèque cantonale ms. in folio.

W. de CHARRIÈRE de SÉVERY.

PLAINTES D'UN MAITRE D'ECOLE

Dans un registre du Conseil de Moudon, j'ai trouvé la lettre suivante. Elle a servi de brouillon à quelques notes du secrétaire, c'est ce qui nous l'a conservée. Le papier est usé à la fin des premières lignes ; à partir de la douzième ligne (soit des mots *je scay bien que vous*) le papier est coupé au ciseau. Tandis que jusqu'ici il ne manquait que quelques lettres, la lacune est maintenant de deux ou trois mots. Je les ai rétablis, quand il ne pouvait y avoir de doute. Partout, du reste, le sens est clair. La lettre n'est pas datée ; la note la plus ancienne qui est au dos est du 3 février 1547. La lettre est donc antérieure à cette date. Je n'ai trouvé aucune décision du Conseil à propos de l'école : on n'aura pas répondu à la demande du maître d'école.

L'auteur de cette lettre n'est pas un inconnu. Originaire des Flandres, probablement, il était à Genève en 1537 déjà ; il fut un des premiers à prendre des notes aux sermons de Calvin, avec lequel il resta toujours très lié. Nous le trouvons à Lausanne, pensionnaire de LL. EE. en 1546, régent à Moudon en 1547, diacre dans cette ville en 1549 et 1550, diacre à Payerne en 1551 et 1553, pasteur à Grandcour (Ressudens) postérieurement à 1556. Il s'associa à la démission de Viret en 1559. Il alla alors à Genève, d'où Cal-

vin l'envoya à Caën, où il organisa l'Eglise réformée ; il fit un séjour à Londres en 1561, puis revint à Caën. Il retourna à Londres comme pasteur de l'Eglise wallonne en 1563¹.

Charles GILLIARD.

Treshonorés seigneurs. Je vous ay fait plusieurs re[la-
tions] et supplications pour la commodité de voz enfans
[ce] qui est aussy pour l'honneur de vostre ville. L[a chose]
est si raisonnable que vous me l'avez tousjours [.] c'est
assavoir qu'il y eust en lescolle des fenestres, qu'on la recou-
vrit et qu'on feist ung fournet. De tout cela je n'en voy
nulle apparence. Quand [j'en] ay parlé à Monsieur le gou-
verneur et aux mass[ons], ilz m'ont respondu qu'il fault
laisser essuyer [les] pierres, je crains qu'elles ne deviennent
trop seich[es]. Je supplie encore de rechef vostre Seigneu-
rie [.] que vostre bon plaisir soit de faire mettre
or[dre] en tout cecy. Je scay bien que vous [l'avez desjà]
commandé, mais je ne scay ou se po[.] l'obeissance de
vostre commandement. [.] d'autres choses que m'avez
une fois [.] je devois avoir quelque table ; je n'[ai rien
sinon] une scabelle pour m'asseoir. Je suis[très fasché de]
vous repeter ces choses, car je [.] il tient que ce que
vous avez [.] se face.

Vostre humble servi[teur]

Jean Cousin.

Au dos :

A mes treshonorés Seigneurs du conseil de Mouldon.

¹ Voir *France protestante*, 2^me éd., T. IV, col. 827 ss., et des notes obligamment fournies par M. le prof. Vuilleumier.